Webinaire

Les statuts coopératifs, partage d'expériences

Avec:

Gwendoline des Moutis, libraire salariée/associée de la librairie l'Embarcadère à Saint Nazaire en Pays de la Loire

Albert de Petigny, co-fondateur des éditions Pourpenser en 2002, aujourd'hui simple coopérateur de la Scic. En ce début 2024, Albert a intégré la coopérative d'activités et d'emploi culturel Oz afin d'y abriter ses missions d'accompagnement et de formation





Webinaire organisé dans le cadre du programme interrégional : l'écologie du livre en régions.

1 / Pouvez-vous présenter brièvement vos structures ? Secteur d'activité, année de création, nombre de salariés ?

Gwendoline des Moutis (GdM): La librairie L'embarcadère se situe à Saint-Nazaire. Il y a 4 libraires associés et 1 libraire mi-temps non associée et une secrétaire administrative à mi-temps mais associée. Cette librairie est née de la disparition de la librairie généraliste de Saint-Nazaire Voix au chapitre. En 2012, souhait de monter une librairie associative et généraliste à Saint-Nazaire. C'est donc une démarche citoyenne.

Création pour cela d'une association reprenant le nom de l'ancienne librairie (avec l'accord de l'ancien gérant): Des voix au chapitre.

Dans la Scop un des associés qui est important c'est l'association La voix au chapitre.

10 ans en janvier 2014.

Albert de Petigny (AdP): Création en 2002, un projet entre 1 frère et 1 sœur, dont une autrice/illustratrice qui voulait faire d'autres projets. Un peu avant la période de la Covid, 2018/2019, s'est posée la question de la suite à donner à ce projet. Le mode coopératif est apparu comme la meilleure solution et notamment la scic qui est apparue comme très naturel dans une société éditoriale. Parce qu'à minima 3 parties prenantes: lecteurs, lectrices, éditeurs, éditrices, auteurs, autrices. Si on ajoute aussi la diffusion, la vie du livre, et d'autres personnes qui veulent contribuer au projet, on peut facilement trouver des personnes qui peuvent trouver leur place.

Aujourd'hui 5 catégories d'associés.

Aujourd'hui Pourpenser c'est : 8 associés répartis sur les 5 catégories et 5 salariés dont 4 associés.

Aujourd'hui Albert de Petigny a quitté Pourpenser pour monter le projet <u>Oplibris</u>, outil de gestion pour les structures éditoriales. Basé dans la région Occitanie. Là encore va se monter en Scic.

Il vient de rejoindre Oz, la coopérative d'activité et d'emploi (CAE) qui est une Scop. L'envie est de pouvoir monter des projets à l'intérieur de la CAE. Elle permet aussi de faire du portage salarial mais ce n'est pas le cœur du projet. Aujourd'hui 60 personnes dans la CAE avec 12 personnes dans les métiers du livre.

2 / Quel statut coopératif a pris votre structure et pourquoi ces choix ? Est-ce qu'il y a eu une conversion vers le statut coopératif ou directement une création sous cette forme ?

GdM: Au début, l'idée était vraiment d'avoir une librairie associative, mais les éditeurs ne suivaient pas, les subventions étaient refusées. Le retour était que ça manquait de professionnalisme. Ils ont donc monté des groupes de travail (30 personnes en janvier 2013).

En avril, une libraire qui vient de terminer sa formation arrive à Saint-Nazaire avec le souhait de monter une librairie jeunesse. Mais il n'y avait plus de librairie générale. Elle a vu le projet de l'association et décide de se joindre à eux. En étudiant le projet, ils ont remarqué que le montage Scop était possible. Difficile pour les demandes de prêt mais c'est passé.

En parallèle, une cagnotte ulule permettant aux membres de l'association (X80 alors) d'acquérir des parts. Ils sont allés jusqu'à 3000 €.

GdM est arrivée en 2019. Elle avait travaillé dans d'autres librairies mais cherchait une structure C'était quelque chose qu'elle cherchait.

AdP: La transformation s'est faite en 2022. Il y a plusieurs manières de passer sur un projet (reprise, création), là c'était une transformation. Quand on transforme et que tout va bien c'est délicat. On souhaite ne pas affaiblir.

Travail avec l'Urscop pour permettre à la structure de continuer au mieux l'activité de base. Il y a après 5 ans pour prouver que ce format est ok, que tout va bien et que la transformation est opérationnelle.

L'animation des collèges (appelé Guildes dans le projet) n'est pas encore active.

3 / Avez-vous été accompagnés dans vos démarches ? Si oui, par qui ?

GdM: Oui, un accompagnement par <u>le BGE, pépinière d'entreprise</u>. Ce qui les a beaucoup aidés c'est d'avoir postulé à l'Audacity award à Saint-Nazaire, projet de territoires qui a remis le prix de l'innovation à la librairie. Ça a permis d'avoir une reconnaissance professionnelle et d'avoir des outils de communication pour aller devant les banques.

4 / Selon si vous êtes une scop ou une scic, est-ce que c'est possible de dire :

Combien y a-t-il de salariés associés pour la scop et combien d'associés pour la Scic ? Qui sont ces associés ?

GdM : Pour le plan de montage il y a eu un appel à prêt participatif avec des titres à 50 € pour faire une collecte de fonds et arriver à 13 000 €.

En associés : l'asso des voix au chapitre, et les 2 libraires créatrices.

3 autres personnes en plus et 2 associées extérieures qui ne travaillent plus dans la librairie.

Il a fallu rééquilibrer les parts pour permettre d'avoir les salariés majoritaires.

La librairie est accompagnée par l'Urscop qui surveille aussi pour aider à éviter de revenir sur les anciens reflexes.

La librairie est en SCOP SARL.

AdP: La transformation juridique, déjà en SARL, a été plus simple que prévu. Il n'y a pas eu besoin de transformer le bagage juridique. Pas d'arrêt des comptes, c'était une continuité, c'était bcp plus simple.

Il a simplement fallu une AG extraordinaire pour redéfinir les nouveaux statuts, redéfinir les parts, avoir de nouveaux associés.

Il y a 8 coopérateurs actuellement et il y a 1 société en participation créée en 2011 qui regroupe 18 personnes et qui a apporté 34 000 €. Cette société de participation est membre de la Scic et l'idée c'est que les personnes rejoignent la Scic en nom propre.

Ce sont plutôt des lecteurs et des lectrices. Un peu moins d'1/3 des proches de la famille et 2/3 des personnes qui avaient répondu à un appel à l'époque quand la maison d'édition était en difficulté. Il y avait déjà cet aspect de lien de proximité depuis 2011.

5 / Lors du webinaire sur la partie juridique il y a eu des questions sur l'implication des collectivités dans les Scic, est-ce que pour les Scic, cette question s'est posée ? Si oui, qu'est-ce qui a fait pencher la balance dans un sens ou dans l'autre ?

AdP: Pas d'intérêt pour les éditions Pourpenser parce qu'il n'y a pas de vocation territoriale.

6 / Avez-vous des actionnaires extérieurs ? Si oui pouvez-vous nous dire comment se fait la répartition ?

GdM: L'association n'a mis que les 3000 € de la collecte. Le capital augmente lui.

Dans la Scop, 3 % du salaire des associés vont chaque mois à la Scop.

1 part c'est 20 €.

GDM est arrivée avec 200 € en 2019 et depuis elle donne 3% de son salaire par mois.

AdP : La notion de capital est très différente en société coopérative. Actuellement sur l'équipe de 5 il y a 4 associés qui représentent 60 % des parts.

7 / Pour les Scic, lors de l'AG avez-vous mis en place des collèges avec un pouvoir différent ?

AdP: 2 guildes prépondérantes: celle des salarié.es et celle des auteurs et autrices sont prépondérantes. Les autres sont au même poids: la guilde des personnes qui travaillent à la diffusion et fabrication des œuvres, la guilde du public, la guilde des personnes qui ne se reconnaissent pas mais veulent soutenir le projet, les valeurs.

Aujourd'hui l'association est dans la guilde des soutiens mais les personnes pourront ensuite se répartir dans différentes guildes.

8 / Selon vous, qu'est-ce que ce choix de statut vous permet de faire différemment ? Quelle plus-value ? Quelles difficultés ?

GdM:

Les avantages : être salarié avec une grande liberté de mouvement, d'innovation, de proposition de projets.

Les inconvénients : L'administratif est lourd à gérer. Ce n'est pas très bien rentré dans les tribunaux administratifs et donc les changements de co-gérante c'est compliqué.

Il y a une lourdeur du temps à mettre dans le projet. Il y a beaucoup de temps en réunion hors ouverture de la librairie pour se passer les infos, prendre des décisions ensemble mais en même temps ça permet de proposer des projets.

AdP:

Cela a permis de prendre de la distance avec un projet co-fondé.

Le point compliqué c'est le lien entre l'équipe opérationnel et le reste des coopérateurs. Comment on intègre ce désir des coopérateurs de vivre auprès du projet, de sentir qu'ils sont une partie prenante du projet sans perturber l'équipe opérationnelle. Quel équilibre ?

Aujourd'hui, on se donne le temps d'expérimentation. L'expérience d'autres coopératives permet de prendre des infos sur le fonctionnement.

Nous sommes sur des entreprises très humaine, c'est plus complexe que sur des structures très hiérarchisée car c'est compliqué un humain mais c'est tellement plus enrichissant.

Oplibris est toujours en mode associatif. Il y a actuellement une levée de fonds associatif pour transformer ensuite l'association en Scic. Il n'y a pour l'instant pas de gérance. La présidente de l'association est Sarah Hamon de la Cabane bleue.

AdP : En ce moment en plein intégration dans la CAE qui est sous forme de Scop. Regard très positif pour le moment : c'est riche d'enseignement.

9 / Justement, la cabane bleue a évoqué le souhait de changer de statut vers un statut coopératif. Est-ce que c'est parti du projet Oplibris ou est-ce que c'est plus ancien ?

Sarah Hamon : C'est une question qui taraude depuis longtemps. À la création de la maison d'édition, mauvaise connaissance des Scic. Il y avait eu la question de la Scop mais impossibilité de se salarier à temps plein. C'est en regardant plus précisément les Scic qu'il y a eu un déclic.

10 / Est-ce que c'est facile d'intégrer une structure coopérative déjà existante?

GdM : Au début, besoin d'intégrer l'histoire de la structure. Assez déstabilisant la part de l'association de soutien. Aujourd'hui 250 adhérents à l'association. Ils n'ont pas tous le même rapport à la librairie. Ceux présents depuis le début ont mis beaucoup d'énergie. Au 10 ans de la librairie, c'est toujours compliqué de savoir quelle place faire aux lecteurs.

Au début on arrive dans un poste avec une hiérarchie et on arrive dans un fonctionnement très différent. Difficile de revenir en arrière.

Après on ne postule pas pour rien non plus quand on vient à l'embarcadère.

AdP : Par rapport à Oz c'est un peu particulier, parce que regarde le projet depuis le début. Il l'a vu grandir. Il sait exactement où il met les pieds. Aujourd'hui ça correspond tout à fait aux attentes.

On ne rentre pas tout de suite comme salarié. Entre 6 mois à 1 an il est sous un contrat CAP et après il pourra postuler pour devenir salarié. C'est par étage, c'est intéressant.

GdM : Il faut attendre l'AG pour être accepté. Mais il n'y a pas d'obligations. L'engagement n'est pas le même. Il faut apprendre à s'arrêter, à mettre des limites.

Sarah Hamon : Comment vous avez réussi à convaincre des partenaires extérieurs du projet pour les inviter à rejoindre cette structure ?

GdM : Pour la librairie c'était l'inverse, c'est une association qui a voulu monter la librairie. Aujourd'hui encore assez surprise du nombre de personnes qui veulent encore rejoindre l'association, soutenir même sans retour sur investissement. Mais là encore ça repose la question de la place. Comment se protéger des personnes qui peuvent aussi vouloir prendre trop de place.

AdP: À la transformation en Scic pas de recherche de fonds pour Pourpenser. Ici les gens viennent pour le projet, non pas pour pour une rentabilité. Il faut donc expliquer ce qu'est le projet, ce qu'il apporte, ce qu'il peut leur apporter. On retrouve ça dans les <u>clubs cigales</u> (qui vont apporter de l'épargne pour l'ESS). Les gens qui recherchent du dividende ne vont pas se retrouver dans le projet.

GdM : En 2020, après le Covid CA complètement dingue. C'était le moment de rembourser le prêt participatif. Et finalement 3 personnes seulement ont accepté d'être remboursés. Ils voulaient tous rester dans l'aventure.

AdP: Même chose pour le passage en Scic. Proposition de reprendre la mise, d'intégrer la Scic ou d'abandonner l'investissement ? La plupart suivent l'aventure, 3 ont demandé un remboursement, 3 qui abandonnent la créance.

S.H.: Quelles limites met-on aux personnes qu'on implique dans le projet ? Est-ce que c'est un risque d'impliquer des personnes trop proches sans lien de travail ?

GdM: Ce sont des choses qui arrivent, il y en aura toujours un ou une.

AdP: Le passage en statut coopératif c'est justement de sortir de ce lien très familial avec la structure.

Sophie Fauché, s'occupe des librairies pour Normandie Livre & Lecture et elle a accompagné la création de la librairie La grande ourse en Scic. Un partage d'expérience ?

Sophie Fauché: Peu d'accompagnement sur la partie des statuts coopératifs. L'accompagnement a été plutôt sur la création d'un projet de librairie classique, en prenant en compte ce statut. C'est presque plus après, au moment des difficultés avec les associés, qu'il y a eu un accompagnement. Sur la première année ça a été compliqué que chacun trouve sa place dans le respect de tous et du travail des salariées.

Aujourd'hui, pas de retour en arrière possible.

Stéphanie Lechêne travaille à Mobilis. Peut-on expliquer pourquoi il y a autant de structures coopératives en Pays de la Loire ?

Stéphanie Lechêne : Peut-être parce qu'il y a une des plus anciennes structures coopératives du territoire : Moulin Roty.

Voir La Communauté d'Hervé Tanquelle.

Il y a les <u>Écossolies</u>, peut-être qu'il y a une politique à l'échelle de la métropole en soutien des acteurs de l'ESS.

Ce sont des modèles alternatifs qui sont des modèles pour demain. Pas d'accompagnement direct par Mobilis mais il y a des associations qui viennent en soutien pour aider.

Hélène P. : Est-ce que vous connaissez des exemples d'associations qui se sont transformées en sociétés coopératives ?

GdM : Dans notre exemple, il y avait bien une association à la base mais elle ne s'est pas transformée pour devenir la librairie.

AdP : Avec Oplibris, l'association est une association de préfiguration qui va devenir une Scic, c'est écrit dans les statuts de l'association. Il peut être intéressant de revoir les statuts associatifs pour indiquer un futur changement en société coopérative. Permet une évolution de la structure.

François L.: Est à Oz également, il pourrait être intéressant d'avoir un temps sur les CAE auprès des autoentrepreneurs, autoentrepreneuses.

S.H.: Avez-vous fait rentrer à Pourpenser des imprimeurs ? Si oui, est-ce que ça peut être risqué de se lier un peu trop fortement avec un partenaire ?

AdP: Ça dépend des contextes. Pour Pourpenser, ça fait plus de 20 ans que la coopération est la même. Ça aurait du sens de les faire rentrer. S'associer ça ne veut pas dire que c'est pour toujours.